

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

82/1287 du 30/12/1982
DECRET N° /MTPS/DGTFP/DFP.21021/18

Portant intégration et nomination de Monsieur
KISSI-KISSA Gabriel dans les cadres de la
catégorie ..., hiérarchie I des Services
Techniciens (Travaux publics).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13-11-80 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2007/FI du 21-6-58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90/FP du 3-3-60 fixant le statut commun
des cadres A des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9-5-62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant
statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26-3-63 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent
subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-67 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires rela-
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et re-
classements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Rectificatif n° 81/816 du 26-1-81 au décret n° 80/
644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/817 du 26-1-81 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u le Protocole d'accord du 5-8-70 signé entre la Républi-
que Populaire du Congo et l'URSS ;
(/u la lettre n° 3501/MEN/DGEOC-DCB du 26 Juillet 1982 du
Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier de
candidature constitué par l'intéressé ;

D E C R E T E :

.../...

yl

ARTICLE 1^{er}.- En application des dispositions combinées du décret n° 60/90/FP du 3 Mars 1970 et du protocole d'accord du 5 Août 1970 susvisés, Monsieur KISSI-KISSA Gabriel, né vers 1952 à L'Inpo-Beire, titulaire du diplôme de Master Of Science in Engineering, (spécialité : Locomotives et Equipement des Locomotives), obtenu à l'Institut Chouksey (U.S.S.R), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur T.P. Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2..- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Transports et de l'Aviation Civile.

ARTICLE 3..- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 30 Décembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Transports et de
l'Aviation Civile,

Hilaire MAUNDEMBE.-

Le Ministre du Travail et de la
Provoyance Sociale,

André COMBE MATSILANGA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Csetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORFC 1
- DGTFE/LFI 3
- DFF/BSF 1
- J.C.F. 1
- D.B. 3
- M.T.A.C. 2
- DOSSIER 3
- INTERESSE 1
- SGCM/BC 2